

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Dagenais

<https://www.cadre21.org/membres/88a8ec30054ddce14bcd01f>

Date d'obtention : 2023-11-21 19:12:10

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'étais présente à la formation du CSSMB du 16 novembre 2023.

Il est important d'accueillir l'élève et de garder des traces des interventions par le biais du formulaire à compléter contenu dans la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai pas besoin de voir/regarder les images pour intervenir. Le simple fait de savoir que l'évènement peut avoir lieu est suffisant. De plus, d'encourager les parents à ne pas voir les photos et de faire confiance à leur enfant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention aux biais que je pourrais avoir. La trousse SEXTO me permet d'agir de manière plus objective.